

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 14 octobre 2024**

N° CM14102024-07  
CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 8 octobre 2024**

**Nombre de Conseillers : 29**  
**Nombre de votants : 27**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M M. PRAUD  
M K. SERIN

Procuration à  
"

M D. DOLÉ  
Mme M. RANGEARD

**Absents :**

Mme MB VINCENT  
M N. RIPAUT

**Secrétaire :** Mme A. RABILLER

---

**OBJET : PROGRAMME D'AIDE A LA RESTAURATION, CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION DE MURS EN PIERRE DE PAYS – OCTROI D'UNE SUBVENTION**

VU la délibération n°CM12102020-06 du 12 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la révision de ses aides communales en matière de mise en valeur du patrimoine architectural ;

VU la délibération n°CM14122020-09 du 14 décembre 2020, par laquelle Conseil Municipal a complété les conditions d'octroi de ces aides ;

CONSIDERANT la demande présentée par \_\_\_\_\_ pour les travaux de restauration du mur 8 rue des Remparts ;

CONSIDERANT que \_\_\_\_\_ ne récupère pas la TVA et que, de ce fait, la subvention est calculée sur le montant TTC, soit sur un montant de travaux plafonné à 15 000,00 € TTC (montant total des travaux : 3 693,73 € TTC) ;

CONSIDERANT que le projet présenté a été étudié par Mme Caroline GUILLEMAUT, Architecte du Patrimoine, et qu'il est conforme au règlement de subventions votés par le Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'octroyer une subvention de 1 477,49 € à \_\_\_\_\_, au titre du programme d'aide à la restauration, construction, reconstruction de murs en pierre de pays.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Aurélie RABILLER**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par  
Michelle Dévanne  
Date de signature : 17/10/2024  
Qualité : Maire de Pouzauges